



Madame, Monsieur,

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des professionnels de santé notamment des orthoptistes.

Sur recommandation de notre URPS et de notre syndicat représentatif (Syndicat National Autonome des Orthoptistes), dès l'annonce du confinement, de nombreux orthoptistes ont fermé leur cabinet, le lundi 16 mars 2020, par sens des responsabilités, conscience professionnelle et par mesure de précaution : ils ont ainsi tenu à ne pas exposer inutilement leurs patients compte-tenu du manque de protections adaptées leur permettant d'exercer en toute sécurité et du caractère non urgent et vital de leur activité. Ces gestes forts ont été demandés de notre plein gré par solidarité et dans le souci de ne pas aggraver la crise sanitaire à tous nos collègues (cf courrier en pièce jointe).

Une obligation de fermeture administrative serait souhaitable. Cette demande a déjà été effectuée par d'autres ARS, notamment de la région Occitanie (courrier en pièce jointe).

Si la situation actuelle devait perdurer, elle pourrait conduire certains praticiens à reprendre leur activité en s'exposant alors, tout comme leurs patients, à une contamination virale.

Vous remerciant par avance pour l'attention portée à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre haute considération.

Madame Prisca CHARMETANT-PIGNARD  
Présidente URPS



Madame Myriam PROST-LEFEBVRE  
Déléguée Régionale Auvergne Rhône-Alpes



Lyon, le 27 mars 2020